



41, avenue des Tilleuls
91300 MASSY

Tél 01 60 10 09 27
Fax 01 60 12 30 03

mdaveau@aufiges.fr

Société inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables
de la Région Paris Ile-de-France

Société membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
Comptes de Paris

SARL au capital de 100 000 €

RCS EVRY B 448 472 746 00024
APE 6920Z



A.E.T.D.

Société A Responsabilité Limitée au Capital de 7 500 Euros

Siège social :

Ctre Cial Les Boutiques de Courdimanche
Rue de Courdimanche
91940 LES ULIS

478 490 220 RCS EVRY

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A.E.T.D. EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Monsieur,

En exécution de la mission que vous nous avez confié et en application des articles L.224-3 et L.223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE

La société A.E.T.D. est une société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €, dont le siège social est situé rue de Courdimanche – centre commercial de Courdimanche – 91940 LES ULIS.

Il est apparu opportun de transformer la société en société par actions simplifiée afin d'adopter une structure juridique plus adaptée à son évolution.

La transformation proposée est faite sur la base d'une situation arrêtée au 30 octobre 2010.

2. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- analyser la situation de la société d'une part,
- vérifier la réalité des actifs et des passifs, ainsi que leur valeur,
- apprécier la nature et l'incidence des avantages particuliers,
- nous assurer que les événements intervenus entre le 30 octobre 2010 et la date de ce rapport n'étaient pas de nature à remettre en cause le montant des capitaux propres.

Nos contrôles ont consisté principalement à réaliser un examen limité sur la situation intermédiaire du 30 octobre 2010, à effectuer un examen analytique des données financières présentées et à obtenir des dirigeants les informations nécessaires pour en apprécier la sincérité.



3. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

La société a été immatriculée le 8 septembre 2004

La situation de la société au 30 octobre 2010 se caractérise par les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires s'établit à 92 391 €,
- Les capitaux propres sont de 23 331 €
- La situation financière reste positive.

4. CONCLUSION

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Massy, le 31 décembre 2010



Pour AUFIGES
Marc DAVEAU
Commissaire aux comptes